Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 35 (1988)

Heft: 3

Artikel: Fiabilité des abris en cas d'irradiation

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-367559

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fiabilité des abris en cas d'irradiation

En date du 4 mars 1987, le conseiller national Helmut Hubacher a posé la question suivante au Conseil fédéral:

En cas de catastrophe nucléaire, il ne faudrait pas enclencher la ventilation, car, comme l'affirme l'Office fédéral de l'énergie, les filtres d'abris ne retiennent pas les gaz rares. Que faut-il entendre par gaz rares dans la langue de tous les jours? Ne s'agit-il pas tout simplement de gaz radioactifs?

Réponse du Conseil fédéral du 9 juin 1987

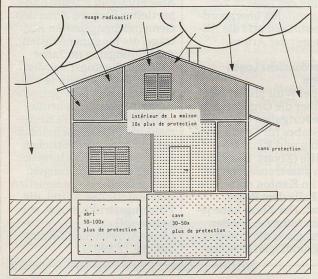
On appelle gaz rares les éléments sous forme gazeuse que sont l'hélium, l'argon, le néon, le crypton, le xénon et le radon. Ils n'ont ni couleur ni odeur et n'entrent dans aucune combinaison chimique. Les gaz rares forment des isotopes radioactifs et d'autres qui ne le sont pas. En cas d'accident dans une centrale nucléaire, il peut y avoir libération d'isotopes radioactifs du crypton et du xénon. Le terme chimique de gaz rare n'a pas d'équivalent populaire; il

n'est nullement destiné à masquer la radioactivité.

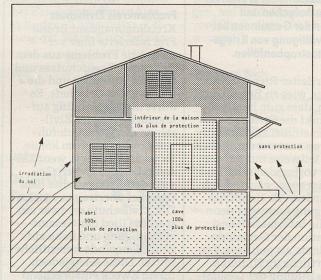
Contrairement aux autres groupes de nucléides, les gaz rares sont très volatils, de sorte qu'ils pénètrent aisément par les joints des fenêtres et des portes – voire par les filtres –, causant alors la contamination externe des personnes exposées. Par ailleurs, ces gaz ne provoquent pour ainsi dire aucune contamination interne, parce qu'ils ne se déposent pas dans le corps humain.

Vaut-il mieux enclencher les filtres ou

non? L'abri protège aussi bien du rayonnement externe (nuage radioactif) que de l'inhalation. Il faut distinguer deux situations, soit l'aération na-turelle, la porte de l'abri étant ouverte sur l'intérieur du bâtiment, et l'aération par les filtres, l'abri étant entièrement fermé. Dans les deux cas, les gaz rares radioactifs peuvent s'introduire à la faveur du renouvellement de l'air. La différence importante réside dans le fait que le renouvellement naturel de l'air dans une maison suisse typique est de 2-3 fois moins rapide que dans un abri ventilé artificiellement. Les gaz rares pénétreront donc plus vite dans ce dernier cas. C'est la raison pour laquelle les autorités recommandent d'arrêter la ventilation et d'ouvrir la porte de l'abri qui donne sur l'intérieur de la maison. Quant à savoir si, dans les proches alentours d'un accident, on est mieux protégé en condamnant entièrement les ouvertures des abris et en recourant à la ventilation artificielle avec filtre de protection, la question est à



Ces facteurs de protection se fondent sur l'hypothèse dans laquelle on recourt à l'aération naturelle des locaux (ventilation non enclenchée, porte de l'abri ou de la cave ouverte sur l'intérieur du bâtiment).



En cas d'irradiation du sol, le mode d'aération – artificielle ou naturelle – des locaux n'a pas d'influence sur les facteurs de protection.



Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, installations de protection civile, etc. Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime.

Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co. 1010 Lausanne, Tél. 021 32 92 90 Succursales: Münsingen BE, Hofstetten SO, Degersheim SG, Dielsdorf ZH, Gordola TI Küssnacht am Rigi, Samedan

KRUGER